

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège dans la Cité
de la Villa Sainte-Marcelline

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme, révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 2 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 13 et 14 mars 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité de programme, des professeurs, des étudiants³ et des diplômés. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de MM. Jean-Pierre Dupuis, professeur à l'École des HEC, Luc Desautels, conseiller pédagogique au Collège de l'Assomption et de M^{me} Huguette Quintal, professeure au Collège Édouard-Montpetit. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Ouverte comme établissement d'enseignement primaire en 1959, puis d'enseignement secondaire en 1964, la Villa Sainte-Marcelline⁴ dispense de l'enseignement collégial depuis 1991. Outre le programme conduisant au DEC en *Sciences humaines*, le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline offre deux autres programmes conduisant, respectivement, au DEC en *Lettres* et au DEC en *Sciences de la nature*. Seuls les élèves à temps plein sont admis au Collège. Cet établissement est localisé dans l'agglomération montréalaise.

Il s'agit d'un petit collège dont l'effectif étudiant s'est maintenu aux alentours de 60. Les étudiants de Sciences humaines – 27 étudiants en 1994-1995 – représentent près de la moitié de cet effectif total. Les cohortes admises dans le programme aux sessions d'automne de 1992, 1993 et 1994 comprenaient, respectivement, 17, 20 et 20 étudiants⁵.

En 1994-1995, huit professeurs avaient la responsabilité des cours du tronc commun et de l'activité d'intégration.

Le programme évalué s'inscrit dans le projet éducatif du Collège dans la Cité, qui s'articule autour de trois axes : «une formation intégrale de la personne» ; «des relations personnalisées et dynamiques avec les élèves, dans un esprit de famille sain et équilibré» ; «l'accessibilité aux jeunes de provenance et de formation préalable très variées». Plusieurs des composantes du premier axe vont dans le même sens qu'une bonne partie des objectifs ministériels⁶. Par ailleurs, d'autres composantes de cet axe viennent s'ajouter aux objectifs ministériels en les élargissant; il en est ainsi, par exemple, des aspects suivants : «l'éducation aux valeurs humanistes et la sensibilisation aux valeurs chrétiennes dans le respect de toutes les grandes traditions religieuses; une autonomie et un sens des responsabilités accrus par la participation active à un enseignement extra-muros».

4. L'établissement relève de l'Institut International des Soeurs de Sainte-Marcelline, fondé à Milan (Italie) en 1838.

5. La 1^{re} cohorte admise, soit celle de l'automne 1991, a dû être orientée vers d'autres établissements pour le collégial II, parce que le Collège n'était pas encore assuré de bénéficier de subventions gouvernementales.

6. Tel est le cas, en particulier, des aspects suivants de ce premier axe : «la culture générale et la maîtrise des compétences de base, dont notamment l'acquisition des méthodes de travail intellectuel, la maîtrise de la langue française, l'intégration des connaissances, l'esprit critique découlant des opérations d'analyse et de synthèse acquises par l'exercice d'une pensée et d'un discours personnels».

Les cours de la formation générale propre ne sont pas particuliers au programme de *Sciences humaines*, mais sont communs aux trois programmes de DEC offerts par le Collège. Cette particularité découle de la volonté du Collège de ne pas multiplier les cours à option et de sa «vision de la formation de base». C'est pour des raisons du même ordre que le programme comporte un seul profil de formation, centré sur l'histoire et la géographie. Le projet d'études d'une dizaine de jours à l'étranger (*Étudiants sans frontières*) que réalisent les étudiants du niveau collégial I à la fin de la session d'hiver, constitue une autre particularité du programme. Le programme comporte une épreuve synthèse organisée en deux étapes : un examen de culture générale (ECG), se décomposant lui-même en deux volets : histoire-géographie et littérature-philosophie⁷, puis un projet d'études interdisciplinaires en Sciences humaines (réalisé dans le cadre du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines*). Enfin, les étudiants inscrits au programme ont la possibilité de préparer un double DEC, en Sciences humaines et en Lettres par exemple, ainsi que de se présenter aux épreuves du baccalauréat français.

Plusieurs des caractéristiques qui viennent d'être évoquées et d'autres, qui seront abordées plus loin – conception du cours *d'Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, principe des «devoirs sur table», niveau élevé des exigences, etc. –, confèrent au Collège dans la Cité une identité particulière.

7. Chacun de ces deux volets comprend une évaluation orale et une évaluation écrite. Par ailleurs, dans l'ECG, seul le volet histoire-géographie fait l'objet d'une évaluation sommative parce que le volet littérature-philosophie ne fait pas partie de la formation spécifique. Les ajustements nécessaires seront faits pour rendre l'épreuve synthèse tout à fait conforme aux exigences ministérielles.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

La responsabilité de l'auto-évaluation a été confiée à un comité d'évaluation composé de la responsable de la Direction des études au collégial, d'un conseiller en évaluation et de deux professeurs. Ce comité a consulté les professeurs – qui ont notamment rempli deux questionnaires –, ainsi que les étudiants et des diplômés. Par ailleurs, les membres du comité du programme de *Sciences humaines* ont été invités à donner leur avis sur le rapport avant son examen par le conseil d'administration du Collège.

Il en a résulté un rapport très complet et bien documenté. En outre, la Commission sait gré au Collège de lui avoir transmis ce rapport dans le délai imparti. Enfin, elle désire souligner la collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le rapport du Collège montre bien la contribution des cinq cours du tronc commun à l'atteinte des objectifs du programme, en particulier celle du cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH). La direction savait, par expérience, que les étudiants éprouvent de la difficulté à mettre en pratique dans les autres cours les notions apprises dans un cours de méthodologie lorsqu'il n'est rattaché à aucune discipline. C'est la raison pour laquelle elle a conçu le cours d'IPMSH de manière à ce qu'il se donne dans le cadre de quatre cours relevant de disciplines ou groupes de disciplines différents : histoire-géographie, philosophie, psychologie et sociologie. La durée de chacun de ces quatre cours a été allongée d'une heure par semaine de façon à ménager la place requise pour le contenu du cours d'IPMSH. «Les objectifs du cours consistent

à faire appliquer à l'élève les étapes de la méthode de travail intellectuel et de la démarche scientifique en Sciences humaines à partir de problématiques choisies dans les matières mentionnées. De plus, chaque professeur développe dans ce cours quelques techniques propres à sa discipline. Une importance plus grande est accordée à l'analyse qualitative plutôt qu'à l'analyse quantitative.» Selon la Commission, les principaux objectifs ministériels relatifs à la méthodologie sont bien couverts, notamment en ce qui regarde l'acquisition des méthodes de travail intellectuel (objectif n° 2.1). Toutefois, la Commission s'interroge sur le degré de prise en compte de l'objectif ministériel relatif à la méthodologie de la recherche scientifique (objectif n° 2.3) dans le cours d'IPMSH, en particulier dans ses composantes relevant du cours de sociologie (*Individu et société*).

D'autres activités d'apprentissage et certains aspects de la conception du programme concourent à l'atteinte d'objectifs institutionnels et ministériels. Les cours d'histoire de l'art et d'art dramatique, que doivent prendre les étudiants à titre de cours complémentaires choisis par l'institution, contribuent à l'élargissement de la culture et à l'épanouissement personnel, deux dimensions des objectifs institutionnels. Il en va de même pour l'encouragement qui est fait aux étudiants de profiter du troisième cours complémentaire pour s'initier à une troisième langue (allemand, espagnol ou italien). Le voyage d'une dizaine de jours à l'étranger que les étudiants effectuent à la fin de la 1^{re} année, et qui fait l'objet d'une préparation dans les cours d'histoire et de géographie, vient renforcer le profil institutionnel retenu par le Collège. En outre, les aspects pratiques de la préparation de ce voyage, à laquelle les étudiants sont invités à participer, contribuent à leur inculquer le sens des responsabilités, un autre des objectifs institutionnels. Enfin, l'épreuve synthèse mise au point par le Collège contribue fortement à donner de la cohérence au programme. Le 1^{er} volet – épreuve en histoire et géographie – s'inscrit dans le profil institutionnel du programme. Il se propose de «vérifier l'application de la méthode de travail intellectuel dans un niveau de langue correct à l'écrit comme à l'oral pour des sujets ou des textes imposés à caractère interdisciplinaire». Le 2^e volet, le projet interdisciplinaire, porte sur au moins deux des disciplines du programme. Il «incorpore les objectifs précédents et les complète en mettant l'accent sur la nécessité d'une démarche personnelle et originale».

Le caractère bien intégré du programme constitue vraiment l'un de ses points forts. Plusieurs facteurs y contribuent, notamment : le projet d'études à l'étranger, s'inscrivant dans le prolongement du profil institutionnel, le mode d'organisation du cours d'IPMSH et le concept de l'épreuve synthèse en plusieurs volets.

La volonté de redonner leurs lettres de noblesse aux études en Sciences humaines est l'un des objectifs poursuivis par le Collège avec son programme de DEC en *Sciences humaines*. Le Collège a pris cet objectif au sérieux si l'on en juge par la valeur de la culture générale proposée aux étudiants. Cette qualité est atteinte grâce à un profil institutionnel bien choisi, au soin apporté à la qualité de la langue parlée et écrite – entre autres, dissertations fréquentes –, à l'importance accordée aux langues étrangères et aux mathématiques, au choix imposé de deux cours complémentaires en histoire de l'art et en art dramatique et, enfin, au voyage à l'étranger qui permet d'ancrer le profil institutionnel sur le concret tout en apportant une ouverture sur le monde.

Le logigramme de cours est bien pensé et de nature à favoriser l'acquisition progressive des connaissances visées par le programme ainsi que leur intégration. De plus, la direction a su faire preuve de souplesse en modifiant deux des éléments du logigramme. En premier lieu, le choix des disciplines pour le cours d'IPMSH a été changé⁸ pour que celles qui sont retenues se prêtent davantage à la démarche intellectuelle privilégiée par le Collège et fassent plus de place aux deux disciplines du profil institutionnel. En second lieu, le contenu et la séquence des cours d'histoire et de géographie ont été revus pour «tenir compte du manque de base des élèves à l'entrée».

Le programme est exigeant au chapitre du temps de présence requis, du nombre de travaux à accomplir et du barème de correction utilisé ; les étudiants en sont prévenus dès l'admission⁹. Cependant, en ce qui concerne le nombre élevé d'heures de présence, il faut savoir que les professeurs en tiennent compte en réduisant les travaux à faire à la maison et que le principe des «devoirs sur table» permet aux étudiants de faire au Collège une partie de leurs travaux¹⁰. Pour ce qui est du nombre de travaux, il résulte en partie de la méthode de travail intellectuel privilégiée par le Collège, qui décompose un même exercice en plusieurs éléments : travail préparatoire, plan général, plan détaillé, rédaction finale. Les étudiants apprécient cette méthode car elle leur permet de s'assurer, à différentes étapes, qu'ils vont dans la bonne direction et, au besoin, d'apporter les modifications qui s'imposent. Par ailleurs, vérification faite par le comité visiteur, les plans de cours les informent fidèlement à l'avance de la somme de travail à fournir. Enfin, en ce qui a trait à la «sévérité» du style de notation utilisé, il résulte d'un choix réfléchi du Collège dans la cité : volonté

8. La sociologie a remplacé l'économie, et la muséologie a été retirée pour laisser une plus grande place à l'histoire-géographie.

9. Ce niveau d'exigence s'inscrit dans le droit fil de la devise des Soeurs Marcellines : «C'est difficile donc c'est beau!»

10. Deux heures et demie sont réservées, toutes les semaines, à ces devoirs sur table, pour les élèves du collégial I comme pour ceux du collégial II.

de placer la barre haute afin de permettre aux étudiants de livrer leur plein potentiel. Les étudiants et diplômés rencontrés ont dit apprécier ce style de notation en ce sens qu'il les amène à faire de réels progrès et qu'il les prépare mieux aux études universitaires.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques retenues sont très bien adaptées aux objectifs du programme et rendent souvent possible la prise en compte du niveau de préparation antérieur des différents étudiants. C'est ainsi que la répartition des 60 heures du cours de *Méthodes quantitatives en sciences humaines* sur un nombre de semaines plus petit que celui normalement prévu, permet de diviser la classe en deux groupes pour les 5 dernières semaines. Les élèves qui éprouvent des difficultés disposent ainsi de 5 semaines additionnelles pour intégrer les notions mal assimilées; quant aux autres étudiants, ils peuvent s'inscrire dans le cours de *Formation complémentaire en méthodes quantitatives*. Une autre méthode digne de mention est le recours systématique aux examens oraux en plus des examens écrits. Ces examens oraux, pendant lesquels l'étudiant se trouve seul devant le professeur, ne doivent pas être confondus avec les exposés devant la classe. Les épreuves de ce type présentent le double avantage de permettre aux étudiants de développer leurs habiletés en matière d'expression verbale et aux professeurs d'établir un contact direct avec chacun des étudiants. Par ailleurs, la conception particulière du cours d'IPMSH amène les professeurs à établir les similitudes et les différences entre les méthodes utilisées dans les disciplines participantes. Enfin, le voyage à l'étranger et les deux volets de l'épreuve synthèse sont tout à fait de nature à favoriser l'atteinte de l'objectif ministériel n° 2.6, qui est de «réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines».

Le Collège offre, au titre de la formation générale complémentaire, des cours à option en informatique. Ces cours portent sur la programmation et l'utilisation de logiciels liés à l'apprentissage des mathématiques. Aucun, cependant, ne porte sur l'acquisition de connaissances de base en informatique. En ce qui concerne les logiciels de traitement de texte, le rapport explique que «tous les outils nécessaires sont mis à la disposition des élèves pour leur auto-apprentissage». Le comité

visiteur a pu toutefois constater que l'accès au matériel informatique était difficile pour les étudiants du programme en raison d'un taux d'occupation important par les élèves du secondaire de la Villa Sainte-Marcelline. En outre, la faiblesse de la formation en informatique est présentée par les diplômés dont le point de vue a été annexé au rapport d'auto-évaluation comme le principal aspect du programme à améliorer. La Commission considère, pour sa part, que la maîtrise des notions élémentaires en informatique et d'un logiciel de traitement de texte font actuellement partie du bagage méthodologique de tout étudiant désirant entreprendre des études universitaires et, par conséquent, elle *suggère* au Collège de prendre des mesures pour que tous les étudiants du programme puissent acquérir les connaissances et les habiletés correspondantes.

Les mesures de conseil, de soutien et de dépistage des difficultés d'apprentissage mises en application par le Collège dans la Cité sont excellentes et vraiment propres à assurer un suivi individualisé. Elles se déroulent en quatre temps, dont voici les deux derniers. À la mi-session, le conseil de classe examine un par un les dossiers des étudiants; chaque professeur organise (au moins) une évaluation orale et individuelle; la direction rencontre chaque étudiant séparément et lui remet son livret scolaire. À la fin de la session, le conseil de classe se réunit et passe une deuxième fois en revue les dossiers des étudiants; la direction rencontre de nouveau chaque étudiant individuellement et lui remet son livret scolaire. L'ensemble de ces mesures constitue l'un des points forts du programme.

Le Collège complète ces mesures d'encadrement par d'autres, plus informelles, destinées à aider les étudiants dans le choix du programme universitaire dans lequel ils s'inscriront après l'obtention du DEC. La petite taille du Collège permet à la direction et aux professeurs de faire bénéficier chaque étudiant d'un suivi et d'une orientation continue. Au besoin, des rencontres avec d'anciens étudiants ou des représentants de diverses professions sont même organisées. Toutefois, selon la Commission, le Collège pourrait gagner en efficacité dans ce domaine en s'outillant davantage. Le Collège en est lui-même conscient, puisqu'il indique, un peu plus loin dans son rapport, que l'un des «défis» qu'il se propose de relever consiste à «chercher un élément d'efficacité plus grande dans une connaissance plus raffinée des perspectives d'emploi liées aux orientations universitaires et techniques pour les diplômés des divers champs d'études». La Commission encourage le Collège à relever ce défi et l'invite à se doter de documents et d'instruments de référence, la banque de données *Repères* notamment, sur les différentes filières universitaires accessibles aux détenteurs d'un DEC en *Sciences humaines* et sur les professions correspondantes.

Le Collège dans la Cité fait de la disponibilité une condition essentielle de l'engagement de ses professeurs, qu'ils soient à temps plein, à demi-temps ou chargés de cours. Tous «doivent s'engager à participer aux comités, conseils et sous-comités de travail et à être disponibles pour le soutien, le suivi et l'encadrement des étudiants». La Commission a pu le vérifier, ces dispositions sont pleinement respectées et cela dans un excellent climat de travail. Qui plus est, la disponibilité de l'administration est également très bonne. Il s'agit d'un autre des points forts à porter à l'actif du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

L'effectif de l'équipe professorale est suffisant, les qualifications des membres de cette équipe sont adéquates et leurs compétences s'avèrent convenablement diversifiées. La question des modalités utilisées pour la répartition des tâches d'enseignement ne s'est pas posée jusqu'à présent en raison, notamment, de la taille modeste des effectifs étudiants et professoraux.

Au Collège dans la Cité, il n'existe pas de politique formelle d'évaluation des professeurs. Le rapport d'auto-évaluation explique que cela n'a pas semblé nécessaire jusqu'à présent et a été remplacé par une «supervision continue». Cette supervision est rendue possible, notamment, par la fréquence des contacts des professeurs avec les deux responsables de la Direction des études, contacts facilités par le fait que ces deux personnes partagent leur temps entre administration et enseignement, ainsi que par le grand nombre des réunions de comité et de conseil, et par l'atmosphère conviviale qui y règne. Le Collège a annoncé, à la rubrique des actions envisagées, son intention de «mettre par écrit les principes qui sous-tendent le choix, la répartition des tâches et la supervision des enseignants de façon à préserver et à entretenir le climat de collaboration exceptionnel qui existe à l'heure actuelle avec la direction d'une part, et entre les enseignants, d'autre part». La Commission estime qu'il s'agit là d'une sage précaution et invite le Collège à lui donner suite.

Au chapitre du perfectionnement, la situation se rapproche de celle prévalant au chapitre de l'évaluation et cela pour des motifs équivalents. Il n'existe pas de politique de perfectionnement et le rapport indique que chaque professeur «cherche à se perfectionner selon ses besoins et sa disponibilité». Ici aussi, le Collège est pleinement conscient des améliorations souhaitables, notamment : l'organisation de quelques activités collectives de perfectionnement. Il le mentionne à deux reprises : à la rubrique des actions envisagées et à celle des défis à relever. La Commission ne saurait trop encourager le Collège dans cette voie car de telles actions pourront contribuer, d'après elle, au maintien du dynamisme de l'équipe professorale. Elle *suggère* donc au Collège dans la Cité de donner suite à ses intentions en matière de perfectionnement des professeurs. Elle ajoute qu'il aurait avantage à avoir recours, pour ce faire, aux ressources disponibles dans le réseau collégial.

Pour terminer cette section consacrée aux ressources, la Commission désire aborder la question de la bibliothèque. Le sous-critère des ressources matérielles n'a pas été retenu pour l'évaluation en Sciences humaines, mais il revêt dans le cas présent une importance particulière en raison de l'obligation faite aux étudiants, dans plusieurs de leurs cours, d'effectuer des travaux de recherche en bibliothèque. Les rayons de la bibliothèque de la Villa Sainte-Marcelline réservés au collégial étant actuellement très peu garnis, la direction comble cette lacune au moyen d'un abonnement de ses étudiants à la bibliothèque de l'UQAM. La Commission désire souligner qu'il s'agit là d'un aspect méthodologique essentiel sur lequel le Collège a raison d'insister.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Les indications de la *Politique d'évaluation des apprentissages* (PIEA) sont bien respectées dans les cinq cours du tronc commun. Cela se traduit, en particulier, par l'importance accordée à l'évaluation formative, l'introduction systématique d'une composante orale dans les évaluations sommatives et le recours à des examens de synthèse en fin de session. Ces règles s'appliquant aussi, dans l'ensemble, aux autres cours, le nombre des évaluations (formatives et sommatives) proposées aux étudiants est élevé et demande une somme de travail importante et soutenue. Les étudiants ne se plaignent cependant pas outre mesure de ce régime de travail et en apprécient les retombées une fois arrivés à l'université, ainsi que cela sera exposé plus loin.

La Commission a analysé de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les cours d'IPMSH et d'*Économie globale*. Dans le cas du cours d'Économie, la situation se présente bien : les évaluations s'avèrent adéquates par rapport aux objectifs visés, elles permettent de vérifier l'atteinte de différents paliers d'apprentissage et le degré d'exigence est conforme au niveau collégial. La situation est plus nuancée dans le cas du cours d'IPMSH. Les membres de l'équipe professorale responsable de ce cours, dont la matière, rappelons-le, est offerte dans le cadre de quatre cours disciplinaires, se sont manifestement concertés pour la préparation du plan de cours. De fait, ce plan de cours constitue un excellent guide pour l'étudiant. Cependant, les évaluations sommatives n'accordent pas assez d'importance à l'un des objectifs privilégiés, la connaissance de l'aspect transdisciplinaire de la méthodologie en Sciences humaines, le cours étant davantage centré sur les méthodes du travail intellectuel. La Commission *suggère* donc au Collège de veiller à ce que les évaluations réalisées dans le cadre du cours d'IPMSH couvrent bien l'ensemble des objectifs ministériels.

Le rapport du Collège contient une analyse détaillée des taux de réussite enregistrés dans les cours du tronc commun pour les années 1992-1993 à 1994-1995. Il ressort de cette analyse que les taux varient en fonction du type d'évaluation privilégié et de l'importance accordée aux activités de synthèse dans chaque cours. C'est ainsi que les cours d'*Introduction à la psychologie*, d'*Économie globale* et de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* (MQ), où l'on retrouve un examen final de synthèse totalisant 25 à 35 % de la note finale, ont des taux de réussite comparables sinon supérieurs à ceux calculés à l'échelle du réseau. En revanche, dans les cours d'IPMSH et d'*Histoire de la civilisation occidentale*, où l'on prévoit, en plus d'un examen synthèse, un travail synthèse réalisé par étapes successives et mettant en application la méthode de travail intellectuel, les taux sont inférieurs aux taux moyens calculés pour le réseau. Le Collège explique, à propos des modalités d'évaluation retenues dans ces deux derniers cours, que «c'est un choix du Collège que de donner l'heure juste, dès le départ, à l'étudiant quant à son niveau effectif et quant aux standards exigés pour l'obtention du DEC». Toutefois, cela ne l'empêche pas de vouloir faire davantage pour aider les étudiants à mieux réussir. De fait, il se propose de faire bénéficier les étudiants «à risque» d'une session d'accueil, d'intégration et d'orientation¹¹. La Commission invite le Collège à donner suite à ce projet.

Les deux cohortes pour lesquelles les chiffres étaient disponibles, soit celles de 1992 et de 1993, ont enregistré des taux de diplomation après deux ans de, respectivement, 35 % (6/17) et 40 %

11. Actuellement, durant les premières semaines de la 1^{re} session, tous les étudiants sont soumis à une série de petits tests.

(8/20). À titre de comparaison, le taux de diplomation moyen calculé pour le réseau privé était de 33 % pour la cohorte de 1992¹². Ces taux sont montés à 50 % (10/20) après 2 ans et une session (cohorte de 1993) et à 53 % (9/17) après 3 ans (cohorte de 1992), se situant encore dans la moyenne.

Les séries statistiques sur le programme de *Sciences humaines* au Collège dans la Cité sont encore très courtes compte tenu de la jeunesse du programme. Les chiffres déjà disponibles indiquent toutefois que les taux de diplomation se comparent avec les taux moyens calculés par CHESCO pour le réseau privé. Cela peut étonner un peu de prime abord car on aurait pu s'attendre à des taux supérieurs à cause des mesures d'encadrement personnalisées dont bénéficient les étudiants. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que, conformément à son projet éducatif, le Collège dans la Cité se refuse à pratiquer une sélection de type scolaire à l'admission¹³. Sa politique consiste à amener les candidats à se prendre en main et à tirer le meilleur parti d'eux-mêmes. Chose certaine, la session d'accueil, d'intégration et d'orientation que se propose d'instaurer le Collège devrait contribuer à améliorer les taux de diplomation.

Au Collège dans la Cité, la réorientation éventuelle des étudiants dont les centres d'intérêt s'avèrent davantage tournés vers les aspects concrets des choses est l'une des préoccupations de la direction. Pour les cohortes de 1992, 1993 et 1994, les étudiants qui ont été réorientés vers le collégial technique ont représenté, respectivement, 12 % (2/17), 25 % (5/20) et 20 % (4/20) des effectifs. Le Collège est en mesure d'indiquer que tous les étudiants des cohortes de 1992 et de 1993 qui sont dans ce cas, soit 7 au total, semblent bien intégrés dans leur nouveau milieu et réussissent de manière satisfaisante dans leurs études.

L'importance accordée à la qualité de la langue parlée et écrite, l'insistance mise sur l'acquisition d'une bonne méthode de travail intellectuel, tant au plan de la rigueur de la pensée qu'à celui de l'organisation efficace du temps, l'habitude de l'effort soutenu et d'un niveau d'exigence élevé, tous ces facteurs conjuguent leurs effets pour assurer aux étudiants une excellente préparation aux études universitaires en Sciences humaines. Les données contenues dans le rapport d'auto-évaluation et les renseignements additionnels obtenus lors de la visite au Collège l'ont clairement montré. Les

12. Le taux de diplomation moyen calculé pour la cohorte de 1993 du réseau privé n'est pas encore disponible. Cependant, si l'on examine les taux de diplomation moyens pour le réseau privé, calculés par CHESCO pour les cohortes de 1980 à 1992, on constate qu'ils sont tous situés à l'intérieur d'une fourchette 31 % - 42 %.

13. De fait, la cote moyenne de réussite au secondaire des étudiants admis dans le programme est en général inférieure ou égale à la moyenne provinciale calculée pour les collèges privés.

résultats déjà enregistrés sont probants. En ce qui concerne le taux de réussite au test de français, il a été supérieur à la moyenne provinciale. Pour ce qui est de la réussite des diplômés à l'université, le Collège dans la Cité assure le suivi de chacun et est en mesure de préciser que les 9 diplômés de la promotion 1993-1994 réussissent et persévèrent dans le programme de leur choix après un an et demi et que la première session des 10 diplômés de la promotion 1994-1995 s'est normalement déroulée jusqu'à présent.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La petite taille du Collège dans la Cité – une centaine de personnes en additionnant étudiants, professeurs et administrateurs – présente l'avantage de faciliter grandement les contacts personnels. Considérée sous l'angle du programme, cette réalité contribue à rendre plus aisée l'approche programme. Il en va de même pour les structures administratives mises en place en ce qui concerne le DEC en *Sciences humaines* : comité de programme, conseil de classe et d'orientation scolaire. Chacune de ces deux instances se réunit deux fois par session. Elles regroupent l'ensemble des professeurs enseignant dans le programme. Le comité de programme et le conseil de classe comprennent, en plus, les deux membres de la Direction des études dans le cas du comité, et deux élèves-délégués pour chacune des deux années du programme dans le cas du conseil. À ces deux instances, il faut ajouter les sous-comités qui secondent le comité de programme. Par exemple, il existe un sous-comité qui est chargé de la révision de l'épreuve synthèse.

En terminant, la Commission juge important de signaler son plein accord avec l'un des «défis à relever» au chapitre de la gestion, consigné ainsi dans le rapport d'auto-évaluation : «Le point fort de ce style privilégié de gestion pédagogique peut devenir un point faible, si la direction n'équilibre pas constamment les tâches du personnel pour que celles-ci ne deviennent trop lourdes à porter.» L'un des trois «points faibles» circonscrits ensuite dans l'évaluation globale de la mise en oeuvre du programme reprend d'ailleurs ce «défi» en lui donnant cependant plus d'ampleur puisqu'il est également fait mention de la lourdeur de la tâche de travail de «la direction».

Sans insister davantage, la Commission invite le Collège dans la Cité à réfléchir aux mesures à prendre pour remédier à cette faiblesse potentielle que le rapport d'auto-évaluation reconnaît avec lucidité.

Conclusion

La Commission estime que, tel qu'il est mis en oeuvre par le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline, le programme conduisant au DEC en *Sciences humaines* en est un de qualité.

Cette qualité repose, en grande partie, sur un projet éducatif exigeant et aux idéaux élevés, qui amène les étudiants à se dépasser, sur des mesures d'encadrement élaborées et individualisées, tirant tout l'avantage de la taille réduite du Collège, de même que sur un corps professoral dévoué et compétent, auquel l'administration a su insuffler son dynamisme.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège s'est dit globalement d'accord avec les conclusions de la Commission et lui a fait part des mesures déjà prises, ou envisagées, pour répondre aux suggestions et aux commentaires formulés dans ce rapport.

Ainsi, en réponse à la première suggestion de la Commission, le Collège a introduit l'apprentissage de «deux logiciels appropriés aux Sciences humaines» dans deux cours du programme, dont celui de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*, a installé «un local supplémentaire pour accéder au matériel informatique» et a amélioré l'accessibilité de l'équipement informatique. En réponse à la deuxième suggestion, le Collège dans la Cité a prévu au moins deux activités de perfectionnement annuelles dans le cadre de rencontres statutaires et a décidé de consulter les professeurs pour prévoir d'autres activités de ce type «qui répondraient à leurs intérêts et qui permettraient d'améliorer la mise en oeuvre des programmes». Quant à la troisième suggestion, elle a retenu l'attention du Collège qui a déjà élargi les objectifs des cours de méthodes quantitatives et a demandé aux professeurs responsables du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* de revoir les plans des cours à l'intérieur desquels il se donne afin de s'assurer que tous ses objectifs soient bien couverts.

Les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président